



**ARRÊTÉ n° 2024/AFAFE/03**  
**CONSTITUANT LA COMMISSION**  
**COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER**  
**DE BISSERT**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE :**

- Vu** le titre II du Livre 1<sup>er</sup> du Code rural et de la pêche maritime ;
- Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en date du 25 janvier 2021 instituant la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BISSERT,
- Vu** le Code de l'organisation judiciaire,
- Vu** l'ordonnance de Mme la Présidente du Tribunal Judiciaire de SAVERNE en date du 27 septembre 2021 désignant le président titulaire et le président suppléant de la commission ;
- Vu** la désignation par M. le Président de la Chambre d'Agriculture Alsace en date du 16 mai 2022 des exploitants titulaires et suppléants ;
- Vu** la proposition par M. le Président de la Chambre d'Agriculture Alsace en date du 16 mai 2022 de désignation de personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages, titulaire et suppléant, pour siéger au sein de la commission ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de BISSERT en date du 27 juin 2022 désignant un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants et élisant les membres propriétaires pour siéger au sein de la commission communale ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Il est constitué dans la commune de BISSERT une Commission Communale d'Aménagement Foncier.

**ARTICLE 2 :**

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de BISSERT est ainsi constituée :

**• Présidents, désignés par la présidente du Tribunal Judiciaire de SAVERNE :**

- Titulaire : Monsieur Jean-Dominique MONTEIL, commissaire-enquêteur,
- Suppléant : Monsieur André CHARLIER, commissaire-enquêteur,

- **Monsieur le Maire de la commune de BISSERT,**
  
- **Conseillers municipaux, désignés par le Conseil Municipal de BISSERT :**
  - Titulaire : Monsieur Laurent REEB 38 rue d'Altwiller 67260 BISSERT,
  - Suppléant : Monsieur Jean-Louis BRAUN 24 rue d'Altwiller 67260 BISSERT,
  - Suppléante : Madame Patricia ZINCK 2 rue des Seigneurs 67260 BISSERT,
  
- **Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, élus par le Conseil Municipal :**
  - Titulaire : Monsieur Olivier EVA 37 rue d'Altwiller 67260 BISSERT,
  - Titulaire : Madame Marie-France WEIDMANN 3 rue des Seigneurs 67260 BISSERT,
  - Titulaire : Madame Véronique HERMAL 28 rue d'Altwiller 67260 BISSERT,
  - Suppléant : Monsieur Christophe MESSELOT 10 rue d'Altwiller 67260 BISSERT,
  - Suppléant : Monsieur Yves NIMESKERN 30 rue d'Altwiller 67260 BISSERT,
  
- **Membres exploitants, propriétaire ou preneurs en place, désignés par la Chambre d'Agriculture :**
  - Titulaire : Monsieur Denis WEBER Ferme Kirchturm 67260 BISSERT,
  - Titulaire : Monsieur Christophe LERCH Moulin de Hanau 67260 HASKIRCHEN,
  - Titulaire : Monsieur Patrick DIETRICH 10 rue de Bissert 67260 HINSINGEN,
  - Suppléant : Monsieur Jérôme HELMSTETTER 5 rue de Bissert 67260 HINSINGEN,
  - Suppléant : Monsieur Nicolas SENE 3 rue de la Sarre 67260 HASKIRCHEN,
  
- **Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :**
  - Titulaire : Monsieur Roland GISSINGER 20 rue de Rimsdorf 67260 SARRE-UNION,
  - Titulaire : Monsieur Nicolas BRACONNIER, Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin Espace Chasse et Nature Chemin de Strasbourg 67170 GEUDERTHEIM,
  - Titulaire : Monsieur Pierre RIEGER 17 rue Principale 67260 HINSINGEN,  
Suppléante: Madame Caroline MULLER 17 rue Altwiller 67260 BISSERT,
  - Suppléant : Monsieur Roland SOULLIE 14 rue du Dr Schweitzer 67320 BUST,
  - Suppléant : Monsieur Raymond DIETRICH 25 rue Principale 67260 HINSINGEN,
  
- **Fonctionnaires :**
  - Titulaire : Monsieur Dominique STEINMETZ, Collectivité européenne d'Alsace, Directeur-adjoint de l'environnement et de l'agriculture,
  - Titulaire : Madame Clémence LEROMAIN, Collectivité européenne d'Alsace, Cheffe de projet,
  - Suppléant : Monsieur Gérard BOSSU, Collectivité européenne d'Alsace, Responsable Unité Aménagement Foncier,
  - Suppléante: Madame Martine BECHENNEC, Collectivité européenne d'Alsace, Rédactrice,
  
- **Le délégué du Directeur départemental des finances publiques,**

- **Représentant de Monsieur le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace :**

- Titulaire : Monsieur Marc SÉNÉ, Conseiller d'Alsace,
- Suppléante: Madame Valérie RUCH, Conseillère d'Alsace,

- **Le Juge du Livre Foncier de SAVERNE,**

**ARTICLE 3 :**

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent des services de la Collectivité européenne d'Alsace.

**ARTICLE 4 :**

La Commission Communale d'Aménagement Foncier a son siège à la Mairie de BISSERT.

**ARTICLE 5 :**

Le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, le maire de la commune de BISSERT et le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de BISSERT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affiche dans la commune de BISSERT pendant quinze jours au moins et publié au registre des actes administratifs de la Collectivité européenne d'Alsace.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours :

- gracieux devant le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ;
- contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification du présent arrêté, soit du rejet du recours gracieux, soit de l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

*Si vous êtes un particulier ou une personne morale de droit privé non chargée de la gestion d'un service public, et que vous n'êtes pas représenté(e) par un avocat, vous avez la possibilité de déposer votre requête soit en mains propres auprès de l'accueil de la juridiction, soit par voie postale à l'adresse suivante : Tribunal administratif 31 avenue de la Paix BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex ; soit par voie électronique par l'intermédiaire de l'application Télérecours citoyens (la procédure est détaillée sur le site internet dédié <https://www.telerecours.fr/particuliers-personnes-droit-prive/>) ».*

Fait à STRASBOURG, le 23 avril 2024

**Le Président  
Pour le Président, par délégation  
Le Directeur-adjoint de  
l'Environnement et de l'Agriculture  
Chef du Service Foncier, Agriculture  
et Sylviculture,**



**Dominique STEINMETZ**